



Avenant sur l'intéressement



A l'issue des piètres Négociations Annuelles Obligatoires de mars dernier et suite à une participation aux bénéfices tronquée par un choix de l'entreprise de faire des provisions pour risques, **la direction générale a annoncé son intention de négocier un avenant à l'accord d'intéressement** qui semble sortir de nulle part. La CGT a largement dénoncé le fait que les objectifs de l'accord d'intéressement sont inatteignables et qu'il fallait faire des choix différents pour partager les richesses de manière pérenne. C'est ce que de nombreux personnels accompagnés de la CGT ont revendiqué pendant et après les dernières NAO.

L'accord d'intéressement 2024/2025/2026 prévoit que les enveloppes d'intéressement soient déclenchées en fonction de l'Earnings Before Interest and Taxes (EBIT: Bénéfices avant intérêts et impôts). L'objectif d'EBIT 2025, intégré dans l'accord (338M€), est largement supérieur aux prévisions actuelles (300 M€). Il y a donc un risque de diminution de l'intéressement pour l'année 2025 (versé en 2026).

La direction générale a donc proposé **une enveloppe complémentaire exceptionnelle d'intéressement de 5M€ basée sur des critères commerciaux**. Il s'agit de la **mise en vigueur en 2025 de contrats** parmi les pays suivants : **Grèce, Brésil, Indonésie et Inde**. Avec une enveloppe de 2M€ pour un contrat, 4M€ pour 2 contrats et 5M€ pour 3 contrats.

Comme tous les mots ont un sens, il faut noter **qu'il s'agit de la mise en vigueur du contrat et non sa signature**. En effet, si on prend l'exemple de l'Indonésie, malgré des contrats signés, la mise en vigueur effective peut prendre plusieurs années voir ne pas se faire du tout.

La **CGT ne signera pas l'avenant à l'accord d'intéressement!** Tout d'abord, parce que tous les contrats intégrés dans cet avenant à l'accord d'intéressement sont des contrats exports. En ces périodes troublées à l'internationale, où les conflits armés se multiplient, « intéresser » les salariés à la multiplication des contrats d'exportation d'armement nous semble pour le moins perfide. Quelle sera la prochaine étape ? Un critère reposant sur le nombre d'obus tirés entre 2 arrêts techniques ?

Il faut le rappeler, la **CGT** est bien seule à réclamer un réel contrôle de la marchandisation des armes et que les parlementaires aient leur mot à dire sur ces contrats.

De plus, la **CGT revendique un 13^{ème} mois qui seul permet de stabiliser le complément de rémunération** d'une part, et qui **permet de participer aux cotisations des caisses de solidarité** auxquelles nous sommes toutes et tous attachés. Complément de rémunération qui n'est pas soumis aux choix stratégiques de nos dirigeants et aux seuls résultats de l'entreprise. Ce 13^{ème} mois ne s'oppose pas à l'intéressement contrairement à ce que certains détracteurs peuvent en dire.

Ce 13^{ème} mois, partie intégrante du salaire annuel de base, serait soumis à cotisations retraites, maladie, chômage, prévoyance En effet, la participation et l'intéressement ne permettent pas le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie et ne comptent pas pour le calcul des droits à la retraite.

Enfin, **cette proposition d'avenant soulève une question : s'agit-il d'une manœuvre destinée à redorer le blason du dispositif d'intéressement et à légitimer ses promoteurs ? Pour la CGT, cet avenant ne fait que confirmer que le système d'intéressement est à bout de souffle. Il ne répond pas aux attentes des personnels.**

Récemment, Krauss-Maffei Nexter Defense Systems (KNDS : ex-Nexter, ex-Giat Industries) a mis un accord 13^{ème} mois sur la table pour répondre à la demande de l'intersyndicale (CFE-CGC / CFDT / CGT). Comme quoi tout est possible !!!

Nous appelons donc Naval Group à en faire de même pour valoriser la politique sociale de l'entreprise et attirer de nouveaux talents tout en gratifiant les compétences actuelles. Une rémunération juste et stable, voilà ce que nous demandons à nouveau à Naval Group.

